

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Cadre général :

Le *Parcours d'Éducation Artistique et Culturel* s'inscrit dans un projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le PEAC est constitué de l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et de la culture, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets spécifiques, ou des actions éducatives. Il s'appuie sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques.

Les objectifs

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disjointes, mais un enrichissement progressif et continu.

Le PEAC a pour vocation de proposer à tous les élèves un parcours cohérent, de l'école maternelle au lycée.

Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de ce parcours implique un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

- *Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements*

Les enseignements obligatoires dispensés à l'école, enseignements de culture humaniste, mais également enseignements scientifiques et technologiques, sont les principaux vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours.

- *Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets*

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de projets organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans le cadre des enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires ou dans le cadre d'actions éducatives. Au collège, au moins une fois par cycle, l'élève aborde un des grands domaines des arts et de la culture.

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné...). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

- *Le parcours repose également sur le partenariat*

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.

Le PEAC au collège de la Coutancière

Les objectifs :

- S'approprier une culture commune
- Découvrir les lieux et les ressources culturelles locales
- Découvrir, pratiquer, diffuser les productions (affichage, webradio, expo concert...)
- Rencontrer des artistes et des acteurs de la culture
- Favoriser l'interdisciplinarité dans les projets culturels
- Développer les partenariats

Les thématiques sont en lien avec les contenus des programmes des différentes disciplines.

Les actions :

Pour tous les niveaux :

Pratique du chant chorale

Festival du court métrage au collège

Découverte d'œuvres et d'artistes dans le cadre de l'art plastique et de l'éducation musicale

En 6^e :

Sortie au théâtre

Pratique du jeu théâtral

Visite culturelle de musée (avec pour thème la mythologie / les textes fondateurs)

Partenariat avec la salle Capellia

En 5^e :

Le théâtre de Molière : la farce et la comédie

Être spectateur, être acteur

Participation à un défi littéraire

Création d'un expo concert

En 4^e :

Découverte de l'offre éditoriale littéraire française

Visite de musée (thème : industrialisation)

Participation à un festival cinématographique

En 3^e :

Festival des 3 continents

Participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation

Visite de musée (thème : la guerre)

Étude d'œuvres d'art

Voyage culturel et linguistique

Découverte du monde du livre : professionnels et lieux de culture littéraire

Cinéma : réalisation d'un court métrage